



**POUSUITES CONTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
POUR ATTEINTE A LA SÉCURITÉ D'AUTRUI**

**1.0 Résumé des faits**

J'aimerais que l'on m'explique une chose, ou ce gouvernement a t-il pris son permis pour gouverner ? Cet après midi (21-03-2019) je me suis cogné le nez sur la passerelle du pont Jacques Cartier encore une fois ! Quelle raison bidon ces professionnels vont t-il inventer pour justifier une pareille stupidité ! Pour en avoir le cœur net j'ai téléphoné au 911 pour avertir ces personnes que une des passerelles (possibilité de deux) étaient fermée et qu'il m'était impossible de traverser le pont d'une façon sécuritaire. Le policier du 911 m'a simplement dit que eux ne s'occupent pas de ce dossier de sécurité et qu'ils vont me transféré a la sûreté du Québec (SQ). Peu de temps après j'ai parlé a un policier de la SQ (je suppose) pour me faire dire que ce n'est pas à eux que relève la gestion ces passerelles et qu'il faut que j'appelle info-transport au 511 pour porter plainte ou je ne sais quoi ! J'ai donc appelé le 511 pour soit avoir des nouvelles pour l'ouverture ou au moins quelques directives claires pour me rendre à Montréal. Infos-transport m'a dit au téléphone que la passerelle à été fermé tout l'hiver et que je dois me trouver un autre parcours pour me rendre a Montréal ? Infos-quoi ? Ces discussions de crétins n'ont aucun sens on ne ferme pas une voir de sécurité sous prétexte que c'est l'hiver ! Je suis retourné sur mes pas après ce coup de téléphone et fait un autre appel au 511 pour avoir au moins des directives de trajets et ou de contournement de ce pont. Surprise le 511 me dit maintenant que le groupe de la gestion du pont qui est responsable de la fermeture et que je dois communiquer avec eux. Après une mise en attente la préposé ma dit avoir communiqué avec les gestionnaires de ce pont pour simplement me reconfirmer la fermeture des passerelles pour l'hiver. Aucune autre alternative ou aide m'a été offert. J'ai vérifié une deuxième fois et la passerelle n'a pas été dégagée.

**2.0 Le bilan maintenant**

Appel au 911	(Perte de temps 100%)
Information de la SQ	(Perte de temps 100%)
1 <sup>er</sup> Appel au 511	(Perte de temps 100%)
2 <sup>ième</sup> Appel au 511	(Perte de temps 100%)
Info des gestionnaires du pont	(Perte de temps 100%)

**Risques d'accidents encourus par Pierre Michaud ou autrui suite à ces appels et actions gouvernementales 100%.**

**3.0 Montant de la poursuite**

Un million (1 000 000 \$) contre le gouvernement du Québec indexé à 10% annuellement à partir du 21 mars 2019. *Monsieur Pierre Michaud invoque la notion du porte-feuille de PMI dans cette cause.* En cas d'embûches ou délais volontaires d'autres montants seront facturés au Gouvernement du Québec.

**4.0 Autres facteurs**

Si il viens à être prouvé que volontairement ces actions ont été dirigées contre Pierre Michaud le montant de la poursuite sera revu à la hausse.

  
PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, 22-03-2019 08:48



**FIN DE DOCUMENT**

**RÉF. : PCLGDQ0122032019PUBI**